

Revue Les Politiques Sociales

Appel à contributions

Le pouvoir discrétionnaire des travailleurs sociaux (titre provisoire)

A paraître en 2021

Contact : Morgane Giladi (morgane.giladi@ulb.be)

Objectif du dossier

Ce dossier a pour objectif de rassembler des contributions scientifiques permettant de questionner les usages du pouvoir discrétionnaire des agents de première ligne dans le champ spécifique du travail social. Au travers d'une entrée microsociologie, ancrée dans l'analyse des « pratiques des professionnels en situation », ce dossier entend produire une réflexion globale sur les conditions de mise en œuvre des politiques sociales et sur les enjeux (professionnels, politiques et sociétaux) auxquels doivent faire face les acteurs de ce secteur.

La notion de pouvoir discrétionnaire des agents de première ligne et la question de ses usages font l'objet d'un intérêt certain depuis les années 80 dans la littérature sur les *street-level bureaucrats*. Il s'agit là de questionnements centraux dans l'analyse des politiques publiques dans la mesure où les agents d'exécution peuvent être vus comme des acteurs incontournables « de la production quotidienne de l'action publique » (Dubois, 2012) et disposent en ce sens d'un rôle de « policy making » (Lipsky, 1980). Au sujet des usages des marges de manœuvre, cette littérature suggère que, dans un contexte de ressources limitées et de conditions de travail complexes (liée aux pressions managériales et à la multiplication des instances de contrôle), les usages de la discrétion sont majoritairement de nature restrictive et conduisent à restreindre la qualité et la quantité des biens et services dispensés par les agents de première ligne (Brodkin, 2012). En ce sens, la littérature sur les *street-level bureaucrats* souligne que ces usages restrictifs du pouvoir discrétionnaire ne doivent pas être vus, du moins depuis une perspective sociologique, comme le résultat d'une préférence personnelle de ces agents pour le rationnement, ou comme l'expression d'une forme de mépris pour les bénéficiaires ; mais plutôt comme le résultat de stratégies d'adaptation aux conditions de travail encadrant l'action des agents de première ligne (Lipsky, 2010 ; Brodkin, 2012a ; Brodkin et ajmundar, 2010 ; Hupe & Hill, 2011). Si la littérature sur les *street-level bureaucrats* observe souvent un usage restrictif de leur pouvoir discrétionnaire par les agents de terrain, à l'inverse, celle-ci remarque à quel point ce pouvoir prend rarement la forme d'une résistance aux normes organisationnelles (Brodkin, 2012, Lipsky, 2010). En d'autres termes, les moments de résistance de la part des agents de terrain face aux structures qui les encadrent sont globalement rares. Ainsi, au fil de nombreuses études (voir entre autres : Lindhorst et Padgett, 2005 ; Spire, 2008 ; Smith, 2012 ; Lipsky, 2010 ; Brodkin et Majmunder, 2010 ; Brodkin 2012a ; Rea et Infantino, 2012), on observe qu'il est peu fréquent de voir ces agents modeler leur pratique discrétionnaire en fonction de leur positionnement professionnel en termes éthique ou déontologique.

Par ailleurs, des études récentes sur les usages de la discrétion suggère que les cultures professionnelles peuvent donner lieu à des variations dans les usages des marges de manœuvre en particulier au regard des implications déontologiques, éthiques voir militantes de certains secteurs professionnels (Duvoux, Mutuel, 2017, Giladi 2018). Le constat tiré par la littérature sur les *street-level bureaucrats* mérite dès lors d'être mis en perspective par une approche ancrée dans la sociologie des professions.

A cet égard, la littérature consacrée au travail social nous enseigne qu'il existe un « socle de valeurs structurantes », une série d'« invariants éthiques et moraux » propres au travail social et relevant de quatre types distincts de valeurs : valeurs humanistes, démocratiques, juridiques et professionnelles (Bouquet 2017). Ainsi, comme l'affirme Melchior (2011), au-delà de la diversité des tâches et fonctions remplies par les travailleurs sociaux, on peut identifier une série d'éléments caractéristiques de l'éthique propre au travail social, auxquels la plupart des travailleurs sociaux déclarent adhérer : le travail social doit viser à « permettre à l'usager de reconquérir son autonomie, lui venir en aide et assurer sa protection » ; l'accompagnement par le travailleur social doit se faire « en respectant la dignité, les intérêts et le rythme de la personne prise en charge, ainsi que la confidentialité des informations la concernant » ; le travailleur social a le devoir de « prendre en compte la souffrance de la personne suivie », de lui manifester de « l'empathie », de lui apporter « une aide aussi appropriée que possible ». Les spécificités du travail social invitent donc à interroger les usages des marges de manœuvre à l'aune de l'identité de ce métier.

A la croisée des études sur les *street-level bureaucrats* et de la littérature sur le travail social, l'étude du pouvoir discrétionnaire des travailleurs sociaux peut être vue comme butant sur deux grandes lignes théoriques d'explication, à savoir : le déterminisme organisationnel et l'ancrage professionnel. Ce dossier tentera donc de voir comment la tension existante entre la contrainte organisationnelle du secteur du travail social et le socle de valeurs éthiques, morales et symboliques encadrant ce secteur structure les logiques d'action des professionnelles et l'usage qu'ils font de leur espace discrétionnaire.

Dans ce cadre, les contributions décrivant de manière fine l'articulation entre ces deux pôles de tensions seront privilégiées. Cette articulation est bien évidemment en lien étroit avec la nature de l'aide dispensée, les profils des publics, la nature de la relation avec les publics ou encore le type d'institution dans laquelle s'inscrit l'activité du travailleur social. Les contributions proposées sont invitées à intégrer les questionnements suivants : « Quels usages font les travailleurs sociaux de leur pouvoir discrétionnaire, entre conditions de travail contraignantes et identité professionnelle ? », « comment les pratiques des travailleurs sociaux sont-elles affectées par leurs conditions de travail, en particulier en ce qu'elles ont été affectées par la philosophie de la Nouvelle Gestion Publique ? », « Comment les pratiques des travailleurs sociaux sont-elles affectées par leur identité et leur culture professionnelle ? », « Comment les pratiques des travailleurs sociaux sont-elles affectées par la nature de l'aide qu'ils dispensent ? », « Comment les pratiques des travailleurs sociaux sont-elles affectées par les profils des publics cibles avec lesquels ils travaillent ? » ou encore, « Comment les pratiques des travailleurs sociaux sont-elles affectées par la nature de la relation qui les lient aux publics cibles ? »

Enfin, soulignons que si la porte d'entrée choisie est bien « la pratique des professionnels en situation », l'ambition de ce dossier sera de produire une réflexion plus large sur les politiques sociales. Les contributions sont donc invitées à montrer comment une approche de type microsociologique permet d'affiner des savoirs de type macrosociologique à propos des politiques sociales.